

CONSEIL MUNICIPAL du 16 décembre 2008
INTERVENTIONS du groupe LCE-LA COTE ENSEMBLE

Intervention sur le point n° 2: Indemnités de conseil du receveur municipal

Ce point n'a pas été évoqué en commission des finances.

Nous regrettons de n'avoir pas rencontré Monsieur le Trésorier, soit au conseil, soit en commission.

Face à la situation financière telle que vous l'annoncez et face à l'environnement économique, cette indemnité, sans justification de prestations particulières réalisées pour la commune, nous paraît déplacée.

C'est pourquoi le groupe LCE votera contre cette proposition ainsi présentée.

Intervention sur le point n° 7: Modification du tableau des effectifs

Le compte rendu du dernier conseil municipal fait mention de l'organigramme remis le 1^{er} octobre en CTP; il nous a été demandé de ne pas le diffuser, le CTP étant confidentiel. Le document remis est-il à jour et diffusable ?

LCE a demandé plusieurs fois un organigramme et nous renouvelons aujourd'hui notre demande.

Questions diverses:

Notre association a été alertée par les riverains du quartier "En Sciez" à propos des dangers provoqués sur le chemin des Croix (partie haute) par l'étroitesse de cette voie en double sens. L'abattage d'arbres sur le versant aggrave les risques.

Nous sollicitons Monsieur le Maire et ses adjoints pour porter ce point à l'ordre du jour de la prochaine commission concernée.

NOS CONCLUSIONS

Un conseil municipal bien loin des préoccupations des Côtôis

Nous avons assisté à une séance de conseil municipal purement administrative avec des renouvellements de conventions et la mise en place des passeports biométriques imposée par l'état.

Nous avons été amenés à nous opposer sur certains points de l'ordre du jour :

- Le groupe LCE s'est prononcé contre une nouvelle modification du tableau des effectifs car aucun organigramme ne nous a été remis à ce jour malgré nos demandes réitérées. Cependant nous avons voté pour les avancements de grade des agents en reconnaissance du travail effectué par le personnel municipal.

- Le lancement d'une consultation d'entreprise a été mis à l'ordre du jour pour des travaux de voirie d'un montant annoncé de 60 000.00€ sans que ce sujet soit abordé en commission.

Malgré la nécessité de ces travaux nous avons été contraints de voter contre, n'ayant pas été associé au travail préparatoire.

**Une seule grande nouvelle : nous sommes 5 076 habitants à La Côte Saint André
(chiffre du recensement 2008)**

Mais à quand la mise en application des promesses électorales et la prise en compte des préoccupations quotidiennes des Côtôis ?

→ La Présence de la police municipale dans la ville et aux abords des écoles

→ Amélioration de la sécurité et de la propreté dans la ville

→ La résolution des problèmes de stationnement

→ La création d'un site internet